

## **Billom Communauté : Diagnostic forestier territorial**



Version juin 2020

## Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>p. 2</b>
<b>Chiffres clés</b>	<b>p. 2</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>p. 3</b>
1.1. Association des Communes forestières	
1.2. Réseau des territoires forestiers du Puy-de-Dôme	
<b>2. Présentation du territoire</b>	<b>p. 4</b>
<b>3. Occupation des sols et évolution des surfaces forestières</b>	<b>p. 5</b>
<b>4. La forêt</b>	<b>p. 7</b>
4.1. Surfaces forestières	
4.2. Types de peuplements forestiers	
4.3. Types de propriétaires forestiers	
<b>5. Enjeux socio-environnementaux</b>	<b>p. 12</b>
5.1. Zonages issus d'inventaires	
5.2. Zonages du réseau européen Natura 2000	
5.3. Zonages réglementaires et UNESCO	
5.4. Ressource en eau	
5.5. Autres données environnementales	
<b>6. La filière bois</b>	<b>p. 15</b>
6.1. Entreprises ayant leur siège sur le territoire	
6.2. Chaufferies au bois / bois-énergie	
6.3. Desserte forestière	

## Chiffres clés

**7 000** ha de forêts, soit **24 %** du territoire

**+ 58** ha de forêts entre 1990 et 2018, hors jeunes plantations

forêts de feuillus : **70 %**

forêts de conifères : **6 %**

forêts à mélange de feuillus et conifères : **24 %**

≈ **7 370** comptes cadastraux concernés par de la forêt,

avec environ **94 %** de surfaces appartenant à des personnes de droit privé

## **1. Introduction**

### **1.1. Association des Communes forestières**

Le réseau des associations de Communes forestières regroupe des communes, des collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt bénéficiant du régime forestier (communale, sectionale, domaniale, d'établissement public...), et plus largement des collectivités intéressées par l'espace forestier et la filière bois.

Créée en 2001, l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme regroupe 80 collectivités et Syndicats mixtes de gestion forestière sur l'ensemble du département. Elle est affiliée à l'Union régionale des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes et à la Fédération nationale des Communes forestières. Cette dernière, créée en 1933, représente près de 6 000 collectivités et est membre de la Fédération européenne des Communes forestières.

Pour en savoir plus : [www.fncofor.fr](http://www.fncofor.fr)

### **1.2. Réseau des territoires forestiers du Puy-de-Dôme**

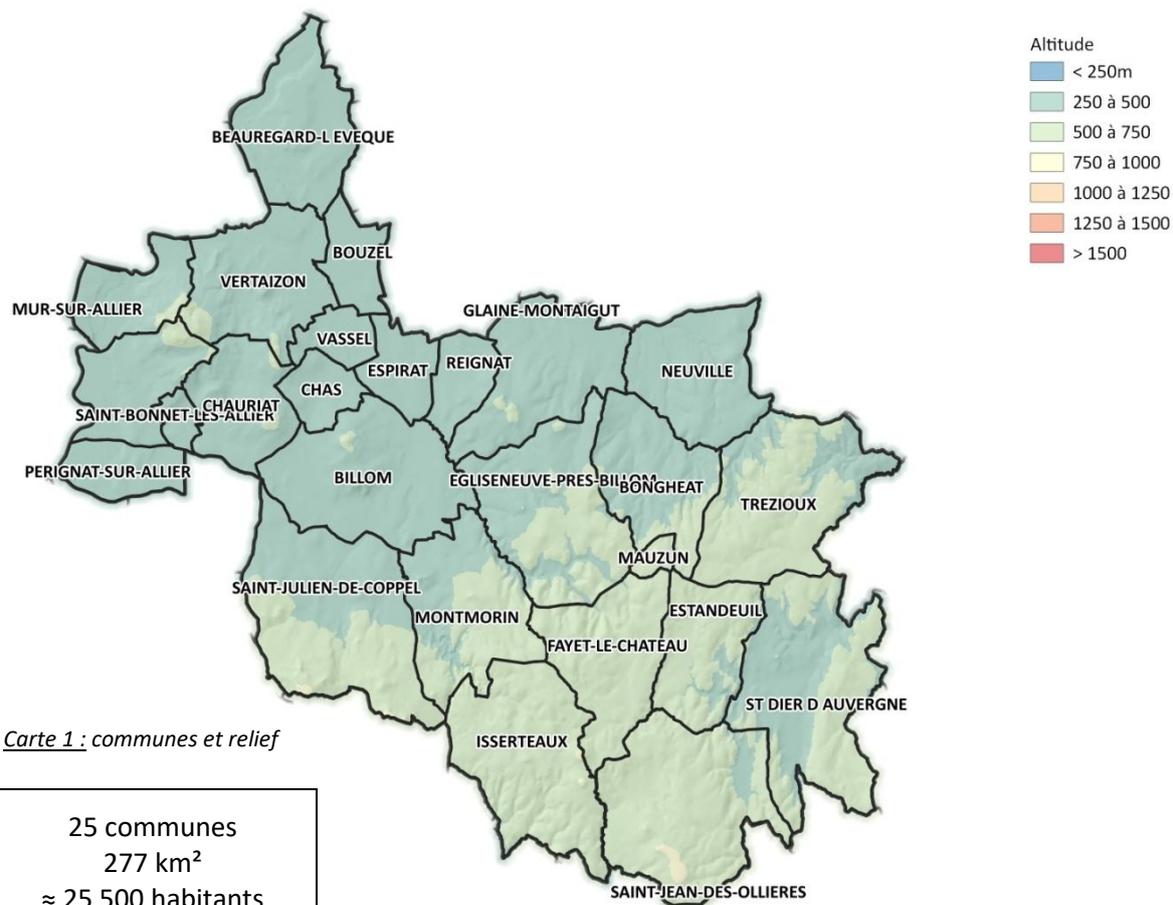
Le réseau des territoires forestiers du Puy-de-Dôme est ouvert à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département, ainsi qu'aux autres structures de regroupement de communes (Pays, Syndicats mixtes...), sous réserve d'adhésion à l'Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme qui assure son animation.

L'objectif du réseau est de faciliter les échanges d'expériences entre territoires, et de veiller à la coordination des diverses actions menées par les membres du réseau.

Chaque membre est libre de mettre en place des actions dans le cadre de ses activités courantes, d'une stratégie intercommunale de développement forestier ou d'une Charte forestière de territoire plus classique.

Pour en savoir plus : [territoiresforestiers-puydedome.blogspot.fr](http://territoiresforestiers-puydedome.blogspot.fr)

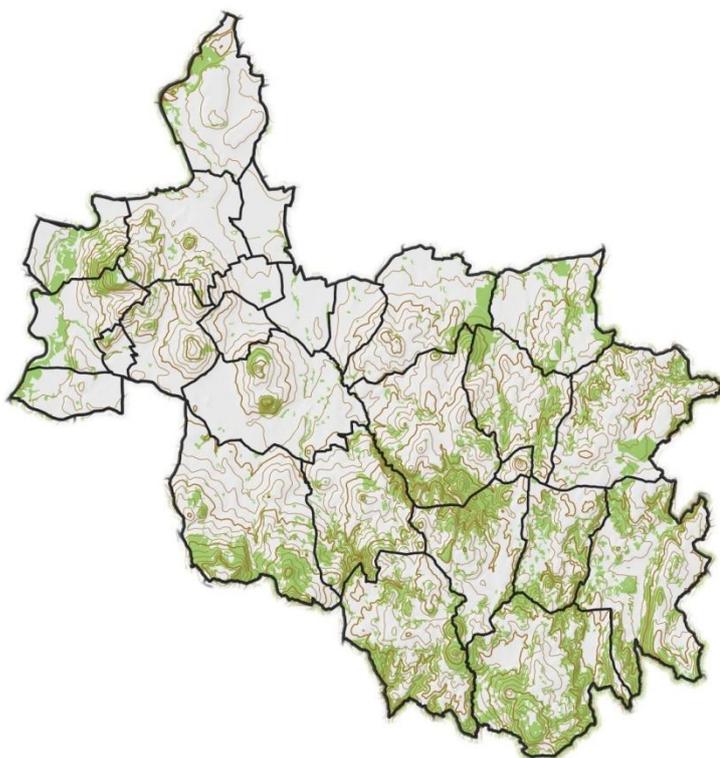
## 2. Présentation du territoire



Carte 1 : communes et relief

25 communes  
 277 km<sup>2</sup>  
 ≈ 25 500 habitants  
 92 hab./km<sup>2</sup>

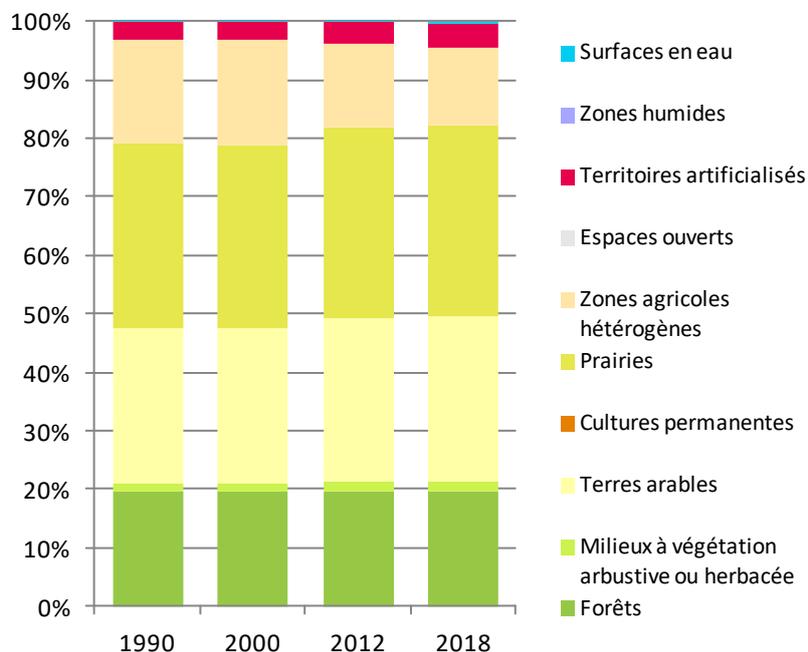
\* Compte-tenu de la date de production des données sources, Mezel et Dallet, fusionnées au 1<sup>er</sup> janvier 2019, apparaissent comme deux communes distinctes dans la majorité de ce document.



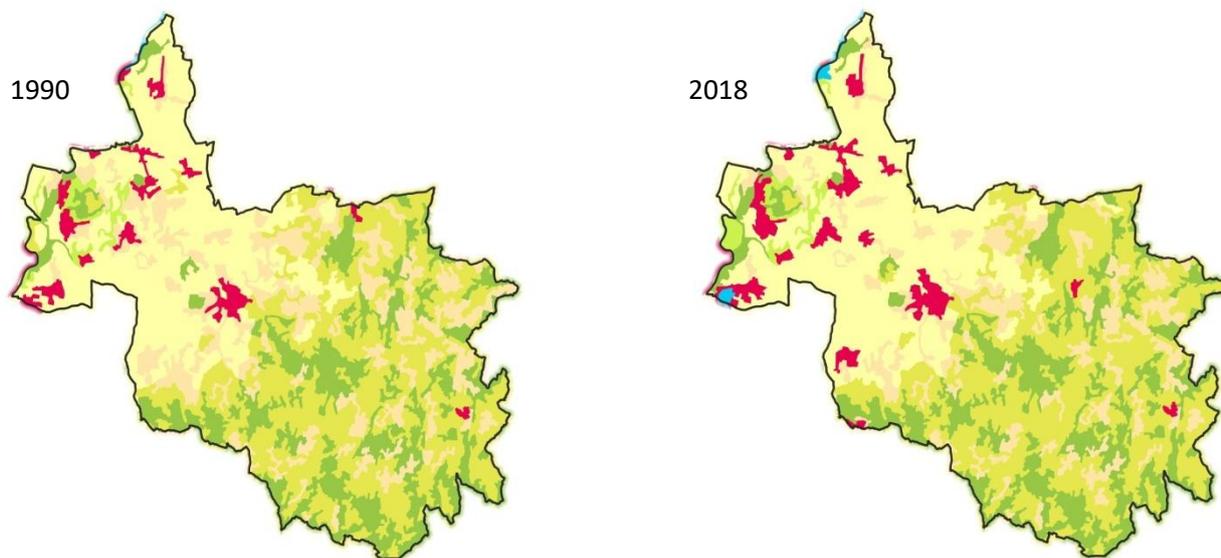
Carte 2 : forêts et relief  
 (IGN, 2018)

### 3. Occupation des sols et évolution des surfaces forestières de 1990 à 2018

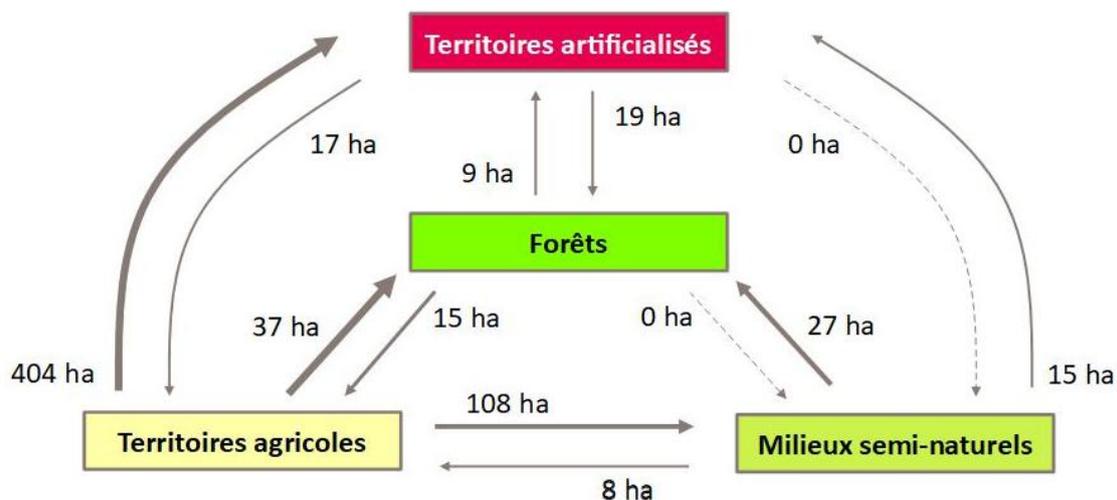
Le graphique ci-dessous montre la répartition entre les différents usages du sol de 1990 à 2018. Les données utilisées sont celles du programme Corine Land Cover, qui cartographie des ensembles homogènes d'au moins 25 ha et 100 m de large. Les chiffres peuvent donc différer de ceux de l'IGN.



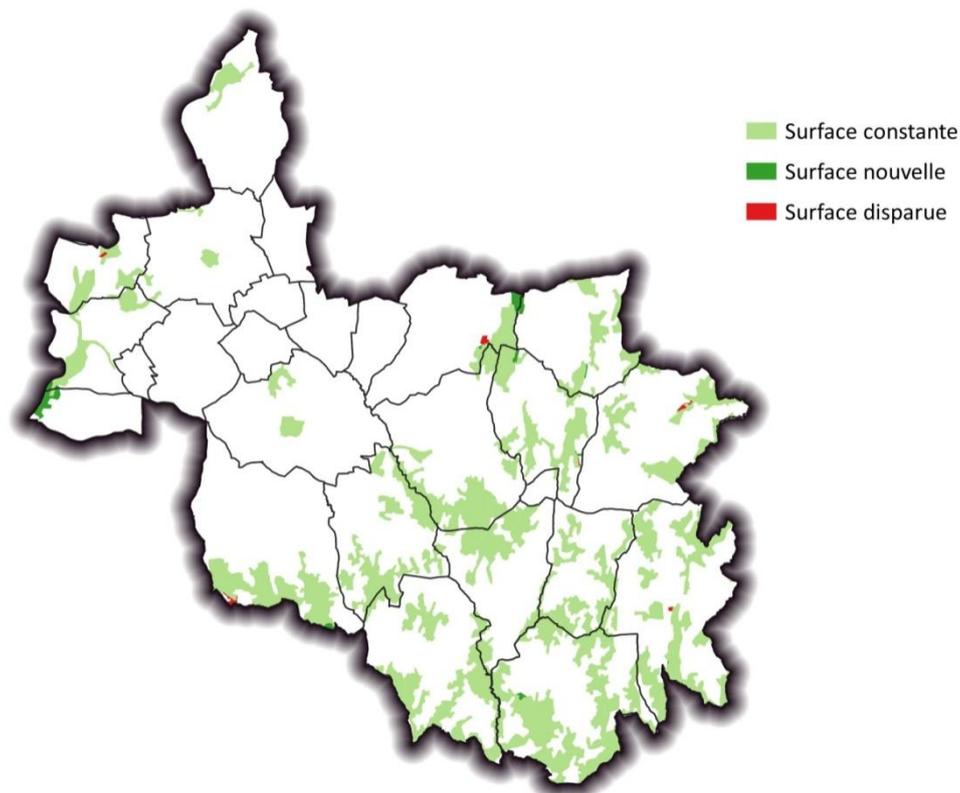
	Surfaces artificialisées	Surfaces agricoles	Forêts	Milieus semi-naturels (landes, broussailles, arbustes)
Entre 1990 et 2000	+ 41 ha	- 41 ha	+ 27 ha	- 27 ha
Entre 2000 et 2012	+ 188 ha	- 303 ha	+ 6 ha	+ 108 ha
Entre 2012 et 2018	+ 120 ha	- 190 ha	+ 25 ha	- 25 ha
<b>Entre 1990 et 2018</b>	<b>+ 349 ha</b>	<b>- 533 ha</b>	<b>+ 58 ha</b>	<b>- 18 ha</b>



Cartes 3 : occupation des sols d'après nomenclature Corine Land Cover de classe 2  
(Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 1990, 2018)



*Graphique : évolution de l'occupation des sols entre 1990 et 2018  
(Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 1990, 2018)*



*Carte 4 : évolution des surfaces forestières entre 1990 et 2018  
(Source : Union européenne – SOeS, CORINE Land Cover, 1990, 2018)*

Les évolutions forestières sont dans l'ensemble très faibles sur le territoire de Billom Communauté d'après les données Corine Land Cover. Elles se concentrent autour de la prise en compte de 2 massifs : à Pérignat-sur-Allier dans le secteur de l'Ecopôle et à Glaine-Montaigut au Nord ud Bois de la Mure.

## 4. La forêt

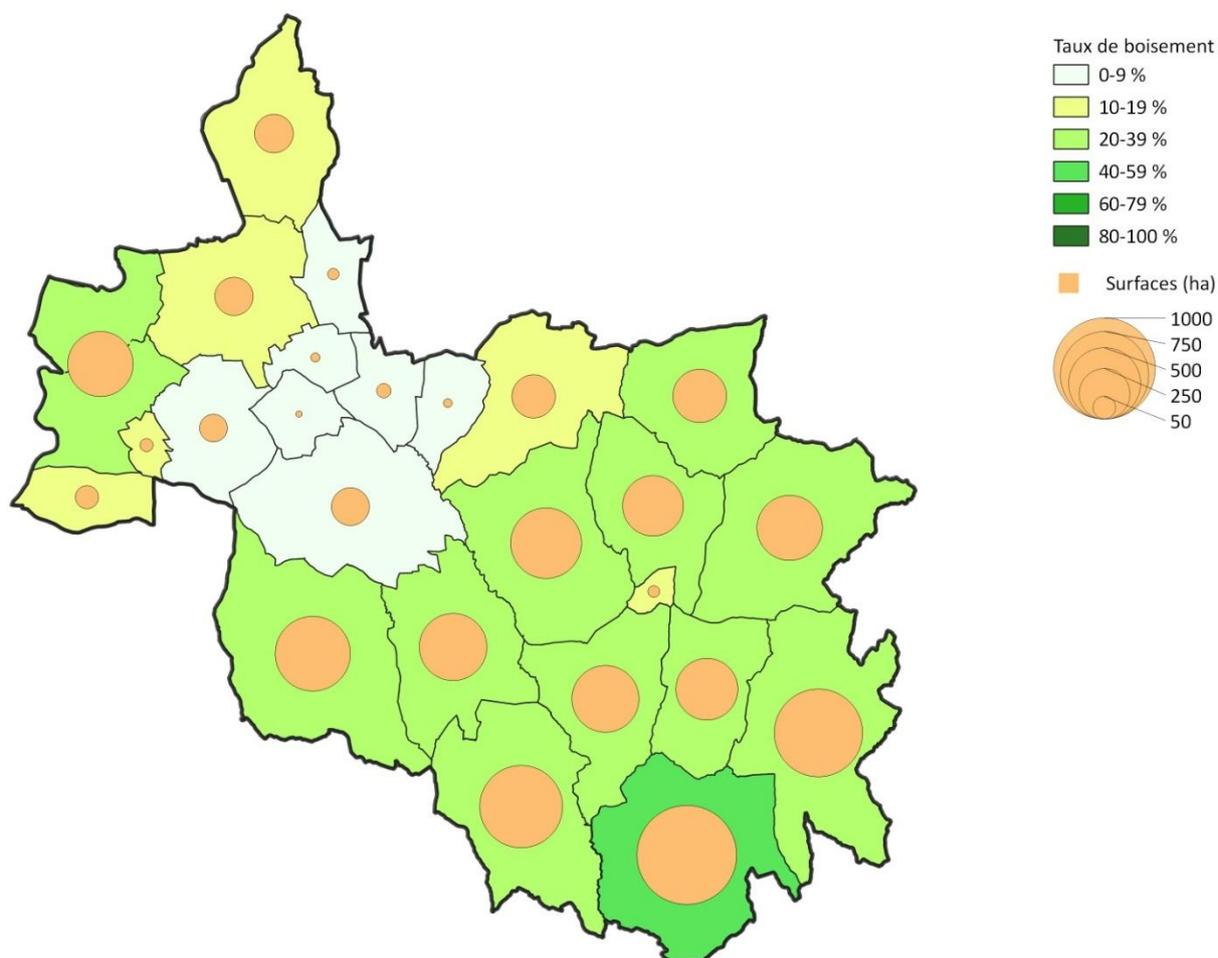
### 4.1. Surfaces forestières

D'après les données de l'Inventaire forestier national (IFN), 24 % du territoire de Billom Communauté est boisé, avec un total de 7 000 hectares de forêts.

174 hectares de landes et 12 hectares de formations herbacées ont également été inventoriés par l'IFN.

La carte ci-dessous représente le taux de boisement (hors landes et formations herbacées) par commune et la répartition des surfaces forestières entre les communes (cercles), de 4 hectares pour Chas à 966 hectares pour Saint-Jean-des-Ollières.

Remarque : les haies ne sont pas cartographiées par l'Inventaire forestier national.

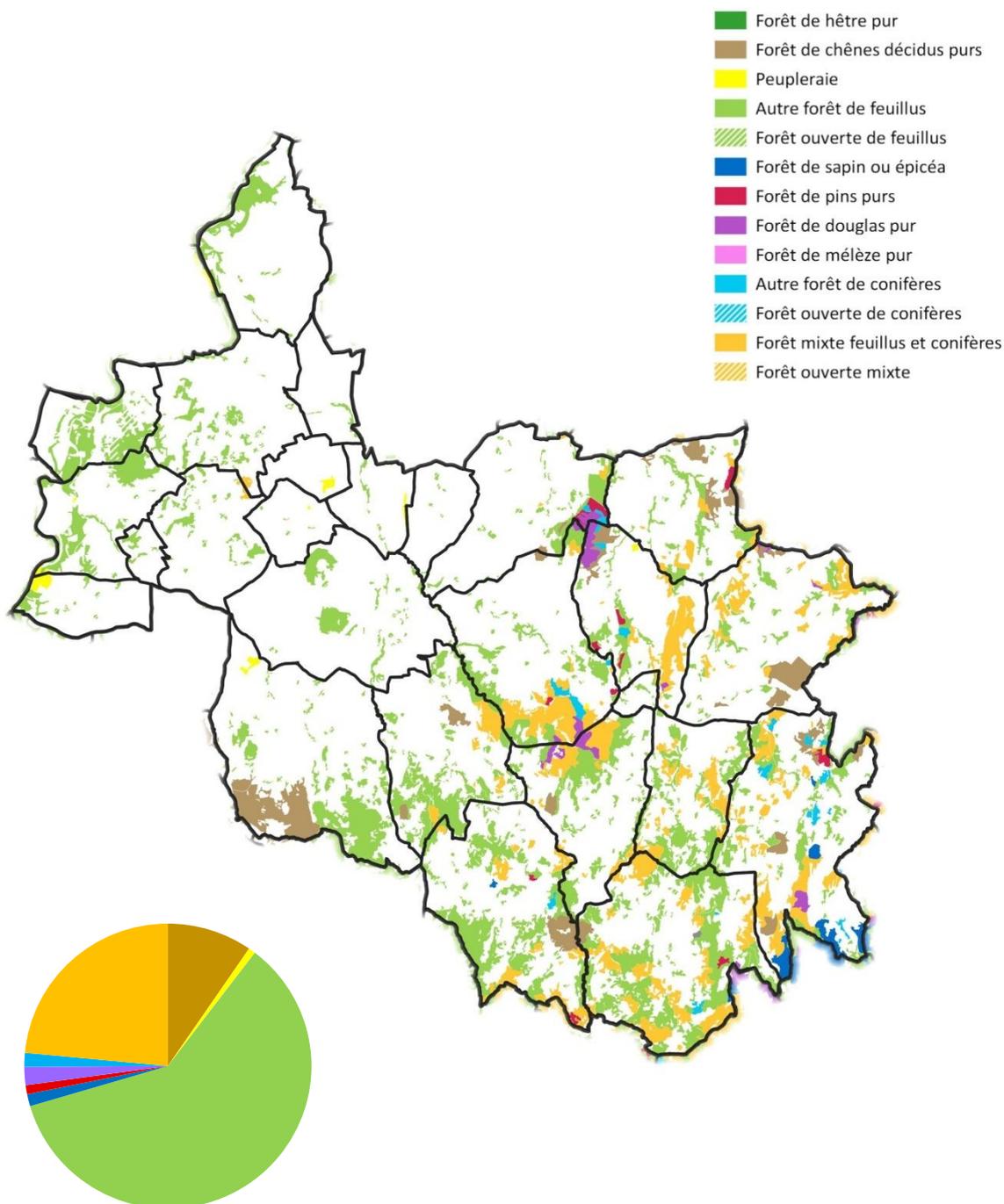


Carte 5 : taux de boisement et surfaces forestières (IGN, 2013)

## 4.2. Types de peuplements forestiers

L'Inventaire forestier national permet d'avoir une idée plus précise de la composition des peuplements forestiers, de leur répartition et de leur densité (forêt fermée = couvert des arbres d'au moins 40 % / forêt ouverte = de 10 à 40 %). Les forêts du territoire sont réparties de la façon suivante :

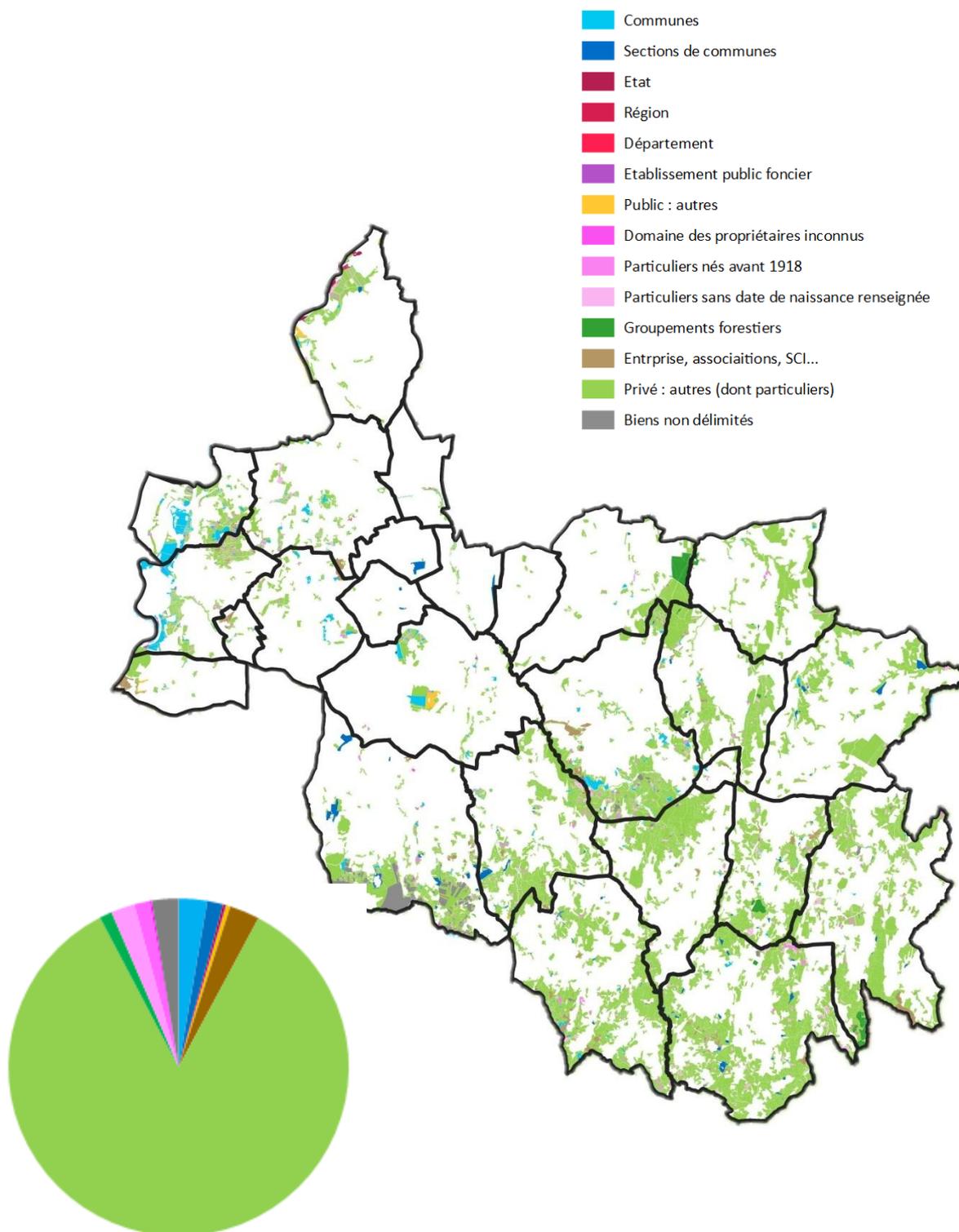
- 70 % de forêts de feuillus ;
- 6 % de forêts de conifères ;
- 24 % de forêts à mélange de feuillus et conifères.



Carte 6 : types de peuplements forestiers (IGN, 2013)

### 4.3. Types de propriétaires forestiers

En analysant les données propriétaires du cadastre 2018 et en les croisant avec les surfaces forestières identifiées par l'Inventaire forestier national en 2013, on obtient la répartition des types de propriétaires suivante. A noter : le cadastre ne constitue pas une preuve de propriété. Il s'agit d'un document fiscal susceptible de comporter des erreurs.



Carte 7 : types de propriétaires forestiers (Communes forestières, 2019 d'après DFIP, 2018 et IGN, 2013)

Commune	Forêts des communes et sections de communes				Forêts d'autres personnes de droit public				Forêts de personnes de droit privé				Biens non délimités			
	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte	Surface boisée (ha)	Nombre de comptes de propriété	Nombre moyen de parcelles par compte	Surface moyenne par compte
Beauregard-l'Évêque	5,7	2	11,0	2,9	16,4	4	16,3	4,1	111,1	215	1,5	0,5	-	-	-	-
Billom	22,7	3	10,3	7,6	12,8	5	3,4	2,6	96,7	266	1,4	0,4	-	-	-	-
Bongheat	5,4	4	10,3	1,3	-	-	-	-	347,2	314	3,9	1,1	-	-	-	-
Bouzel	1,1	2	6,5	0,5	-	-	-	-	9,4	81	2,1	0,1	-	-	-	-
Chas	1,3	2	4,5	0,7	-	-	-	-	2,2	17	1,2	0,1	-	-	-	-
Chauriat	11,3	1	21,0	11,3	-	-	-	-	60,6	201	1,4	0,3	-	-	-	-
Égliseneuve-près-Billom	35,1	7	16,3	5,0	0,4	2	1,5	0,2	421,8	503	3,2	0,8	13,3	36	1,2	0,4
Espirat	7,9	2	14,0	3,9	-	-	-	-	9,5	55	1,7	0,2	-	-	-	-
Estandeuil	3,9	7	3,3	0,6	0,2	2	2,5	0,1	361,1	256	6,3	1,4	0,6	5	1,0	0,1
Fayet-le-Château	1,5	1	23,0	1,5	-	-	-	-	424,3	326	5,5	1,3	3,2	12	1,2	0,3
Glaine-Montaigut	2,8	2	10,5	1,4	-	-	-	-	173,9	146	2,3	1,2	2,9	3	2,0	1,0
Isserteaux	12,7	15	5,7	0,8	0,8	3	10,3	0,3	635,5	396	6,5	1,6	2,7	4	1,0	0,7
Mauzun	0,6	1	3,0	0,6	0,1	1	2,0	0,1	12,7	31	2,4	0,4	-	-	-	-
Mezel	37,0	4	24,5	9,2	6,2	6	15,8	1,0	137,7	433	3,5	0,3	1,8	18	1,1	0,1
Dallet	66,0	6	31,5	11,0	2,1	3	11,7	0,7	120,7	471	2,5	0,3	3,2	35	1,0	0,1
Montmorin	16,8	17	4,4	1,0	1,7	3	6,3	0,6	406,7	468	3,5	0,9	-	-	-	-
Neuville	2,6	4	5,0	0,7	-	-	-	-	270,6	175	2,7	1,5	-	-	-	-
Pérignat-sur-Allier	1,1	3	2,7	0,4	2,9	2	2,0	1,4	48,2	94	2,3	0,5	-	-	-	-
Reignat	0,6	1	9,0	0,6	-	-	-	-	6,0	32	1,5	0,2	-	-	-	-
Saint-Bonnet-lès-Allier	0,8	3	10,3	0,3	0,0	1	1,0	0,0	14,9	69	2,7	0,2	-	-	-	-
Saint-Dier-d'Auvergne	3,4	11	2,5	0,3	0,0	1	2,0	0,0	733,2	508	5,9	1,4	4,3	9	1,1	0,5
Saint-Jean-des-Ollières	19,3	18	2,5	1,1	0,1	2	1,5	0,0	916,8	552	6,5	1,7	2,9	5	1,2	0,6
Saint-Julien-de-Coppel	35,9	8	4,8	4,5	1,4	1	9,0	1,4	362,6	503	3,0	0,7	136,3	142	1,0	1,0
Trézioux	18,3	14	5,0	1,3	0,0	1	2,0	0,0	389,9	271	3,1	1,4	-	-	-	-
Vassel	8,0	2	2,5	4,0	-	-	-	-	0,6	8	1,1	0,1	-	-	-	-
Vertaizon	10,6	2	21,0	5,3	0,6	3	1,7	0,2	124,4	515	2,1	0,2	1,7	14	1,0	0,1
Billom Communauté	332	142		2,3	46	40		1,1	6 198	6 906		0,9	173	283		0,6
	5%				1%				92%				3%			

Tableau : détail des types de propriétaires forestiers par communes

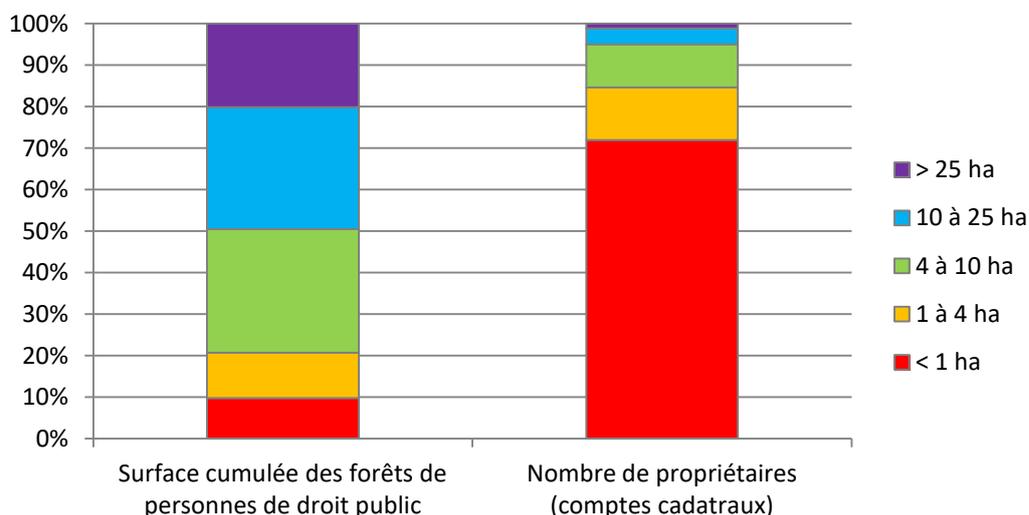
Remarque méthodologique pour le tableau des pages précédentes : pour éviter de surestimer le nombre de parcelles et comptes de propriétés concernés par de la forêt, les parcelles cadastrales sur lesquelles la forêt occupe moins de 100 m<sup>2</sup> et moins de 50 % de la surface cadastrale ont été exclues.

Précision concernant les biens non délimités (d'après JO Sénat du 04/11/2013) :

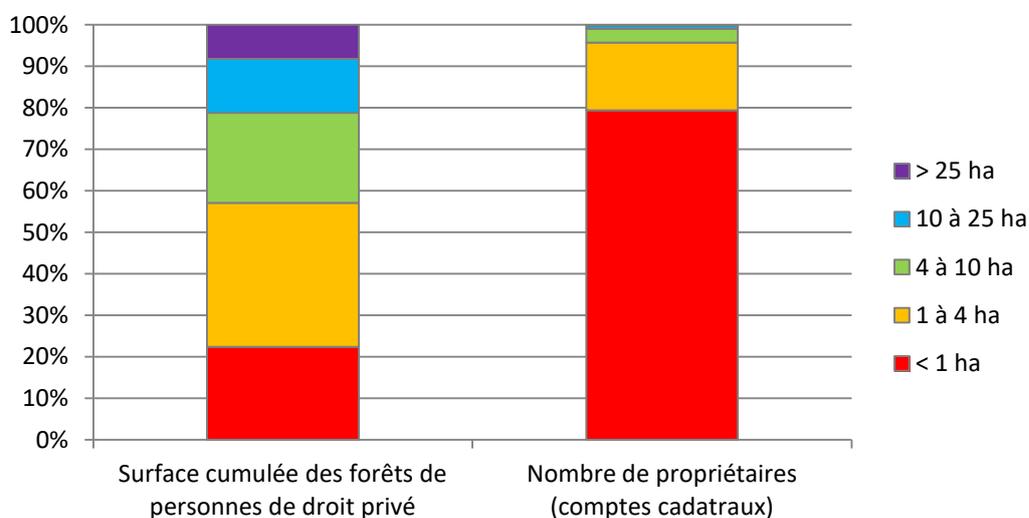
*« Un bien non délimité est un ensemble de propriétés juridiquement indépendantes, ne relevant donc ni du régime de la copropriété ni de celui de l'indivision, que les différents propriétaires n'ont pas pu délimiter lors de la confection ou de la rénovation de leur cadastre. Faute de délimitation contradictoire, aucune limite ne peut être portée sur le plan cadastral. Le résultat est alors une parcelle unique représentant le contour de l'ensemble des propriétés contiguës. »*

Ci-dessous, une ventilation du nombre de comptes cadastraux « publics » et « privés » en fonction de la surface forestière rattachée à chaque compte. On observe par exemple que 57 % des surfaces forestières appartenant à des personnes de droit privé sont liées à des comptes cadastraux avec moins de 4 ha de forêt. Ces comptes cadastraux représentent 96 % de l'ensemble des comptes.

Ventilation des surfaces boisées des personnes de droit public



Ventilation des surfaces boisées des personnes de droit privé



**Forêt des personnes de droit privé :**

Hors biens non délimités, la moyenne d'une propriété forestière appartenant à une personne de droit privé est d'environ 0,9 ha, soit beaucoup moins que la moyenne départementale (2,01 ha d'après les données du CNPF). La part de forêts de plus de 25 ha n'est que de 8%. La forêt privée est donc particulièrement morcelée.

**Forêt des personnes de droit public :**

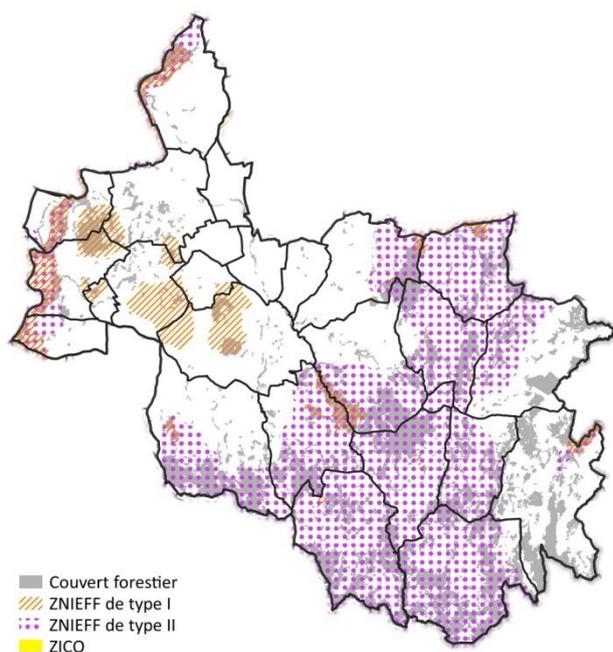
En ce qui concerne l'ensemble des biens forestiers des personnes de droit public (≈ 100 ha sectionaux, 180 ha communaux, 15 ha domaniaux...), bien que cela s'explique en partie par des surfaces dispersées à l'exception du Val d'Allier, on observe que très peu de ces propriétés bénéficient du régime forestier (en rouge ci-contre), et donc d'une gestion par l'Office national des forêts. D'une manière générale, la forêt publique est très peu présente comparée à d'autres territoires du département.



## 5. Enjeux socio-environnementaux

### 5.1 Zonages issus d'inventaires

Ces sites ne font l'objet d'aucune protection réglementaire, mais ils sont un indicateur de la richesse écologique du territoire :



(CARMEN-INPN, 2016  
IGN, 2013-2018)

**ZICO** : Zone importante pour la conservation des oiseaux, définie sur la base d'une enquête scientifique de terrain.

**ZNIEFF** : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares. Les zones de type II présentent un enjeu moindre.

Le territoire est concerné par **4 ZNIEFF de type II** (« Coteaux de Limagne occidentale », « Lit majeur de l'Allier moyen », « Vallée de la Dore », « Varenne et bas Livradois ») et au moins **18 ZNIEFF de type I** (dont plusieurs étangs, puys, vallons et bois).

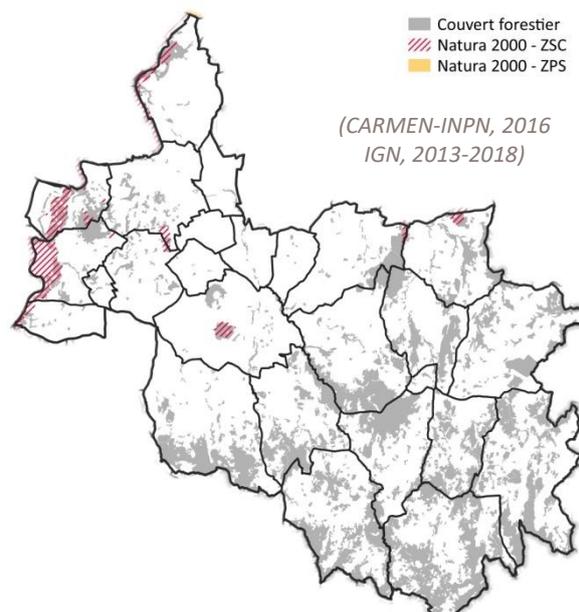
## 5.2 Zonages du réseau européen Natura 2000

ZPS : Zone de protection spéciale, zone de protection des oiseaux sauvages (directive européenne 79/409/CE du Conseil du 2 avril 1979, dite directive « oiseaux »).

- « Val d'Allier Saint-Yorre-Joze »

ZSC : Zone spéciale de conservation, zone désignée par arrêtés ministériels en application de la directive « Habitats, faune, flore » (directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992).

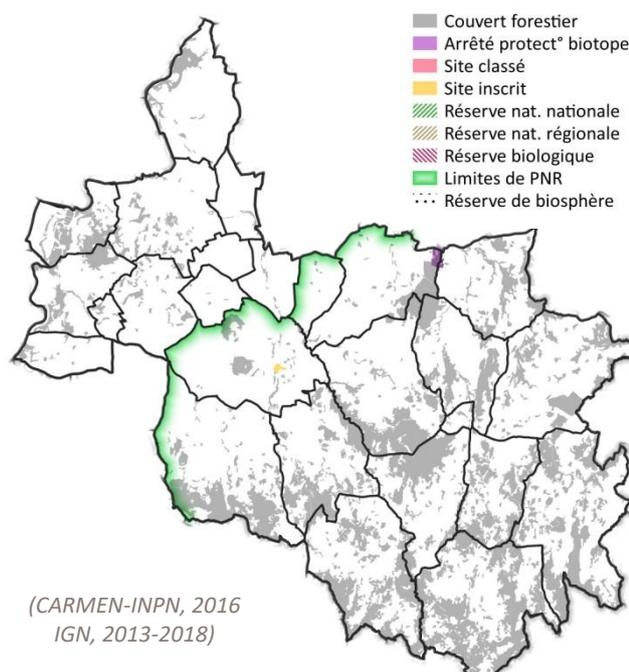
- « Plaine des Varennes »
- « Vallées et coteaux xéothermiques des Couzes et Limagne »
- « Val d'Allier - Alagnon »
- « Puy de Pileyre - Turluron »



## 5.3. Zonages réglementaires et UNESCO

Le site inscrit qui apparaît sur la carte ci-contre est : « Quartiers anciens de Billom ».

La Communauté de commune est concernée par l'Arrêté de protection de biotope « Étangs de la Molière ».

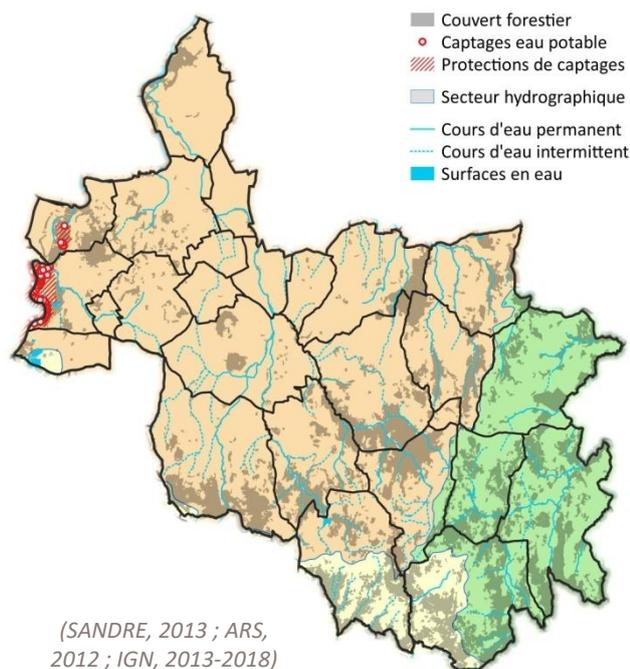


## 5.4. Ressource en eau

Plusieurs captages sont présents sur le territoire, notamment au sein ou à proximité immédiate des massifs forestiers. Des périmètres de protection réglementaire sont dédiés à ces captages :

- Périmètre de protection immédiate : correspond au site de captage et est clôturé pour éviter toute intrusion, la détérioration des installations et le déversement de substances polluantes à proximité du lieu de prélèvement. Toute activité y est interdite a priori, hormis les opérations d'entretien.

- Périmètre de protection rapprochée : secteur plus vaste dont la limite est fixée en fonction de délai de transit des éléments polluants potentiels. Toute activité pouvant provoquer pollution ou modification des écoulements y est interdite ou soumise à des prescriptions.
- Périmètre de protection éloignée : facultatif, ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Certaines activités y sont réglementées.



Les sous-secteurs hydrographiques représentés sont « L'Allier de l'Alagnon à l'Auzon » et « l'Allier de l'Auzon à la Dore » à l'Ouest, et « La Dore de la Faye à l'Aller » à l'Est.

## 5.5. Autres données environnementales

### Espaces naturels sensibles / ENS

Les ENS ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public.

Billom Communauté est concernée par 2 ENS :

- ENS des Puys de Mur et Pileyre
- Ecopôle du Val d'Allier

### Conservatoire des espaces naturels / CEN

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est une association rassemblant autour d'un même objectif de préservation du patrimoine naturel. Selon les cas, le CEN intervient selon plusieurs modalités : acquisition foncière, convention, location... Les sites du CEN présents sur le territoire sont les suivants :

- Puy du Pileyre (3 ha de coteaux et plateaux secs sur la commune de Chauriat)
- Puy de Mur (9 ha de coteaux et plateaux secs sur la commune de Mur-sur-Allier)
- Val d'Allier (bords de l'Allier sur la commune de Mur-sur-Allier)

## 6. La filière bois

### 6.1. Entreprises ayant leur siège sur le territoire

En se basant sur les codes NAF (nomenclature d'activité française), on pouvait recenser les entreprises suivantes sur le territoire, en 2017.

La NAF est une nomenclature des activités économiques productives essentiellement à des fins statistiques. L'INSEE attribue un code à chaque entreprise en lien avec son activité principale exercée. La liste ci-dessous n'est donc pas un inventaire exhaustif des entreprises de la filière forêt-bois mais la liste des entreprises considérée par l'INSEE comme ayant une activité principale en lien avec la forêt et le bois.

Les entreprises liées à la transformation des bois sont généralement bien prise en compte. Celles de l'amont forestier (travaux sylvicoles, gestionnaires) et de la mise en œuvre du bois (charpente...) le sont moins.

Il faut aussi tenir compte des salariés des structures dont le siège est basé en dehors du territoire (ouvriers, techniciens...) mais résidant sur la communauté de communes.

#### **Aval forestier, transformation du bois**

- 1610A « Sciage et rabotage du bois » :
  - Société Nouvelle Auvergne LIMA B, à Vertaizon.
- 1623Z « Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries » :
  - VF Bois, à Fayet-le-Château.
- 3109B « Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement » :
  - Adequation, à Billom,
  - Julagamar, à Billom,
  - SARL JTB Literie, à Billom,

## 6.2. Chaufferie au bois / bois-énergie

Hors dispositifs de chauffage des particuliers, 3 chaufferies au bois sont répertoriées sur le territoire :

Commune de situation	Projet	Puissance (kW)	Type de combustible	Consommation (tonnes/an)	Mise en service
Fayet-le-Château	Collectivité (salle des fêtes)	20	Granulés	5	2013
Mur-Sur-Allier	Industrie (tertiaire)	100	Granulés	45	2013
Saint-Jean-des-Ollières	Collectivité (mairie)	50	Granulés	5	2013
<b>Totaux</b>		<b>170 kW</b>		<b>55 t/an</b>	

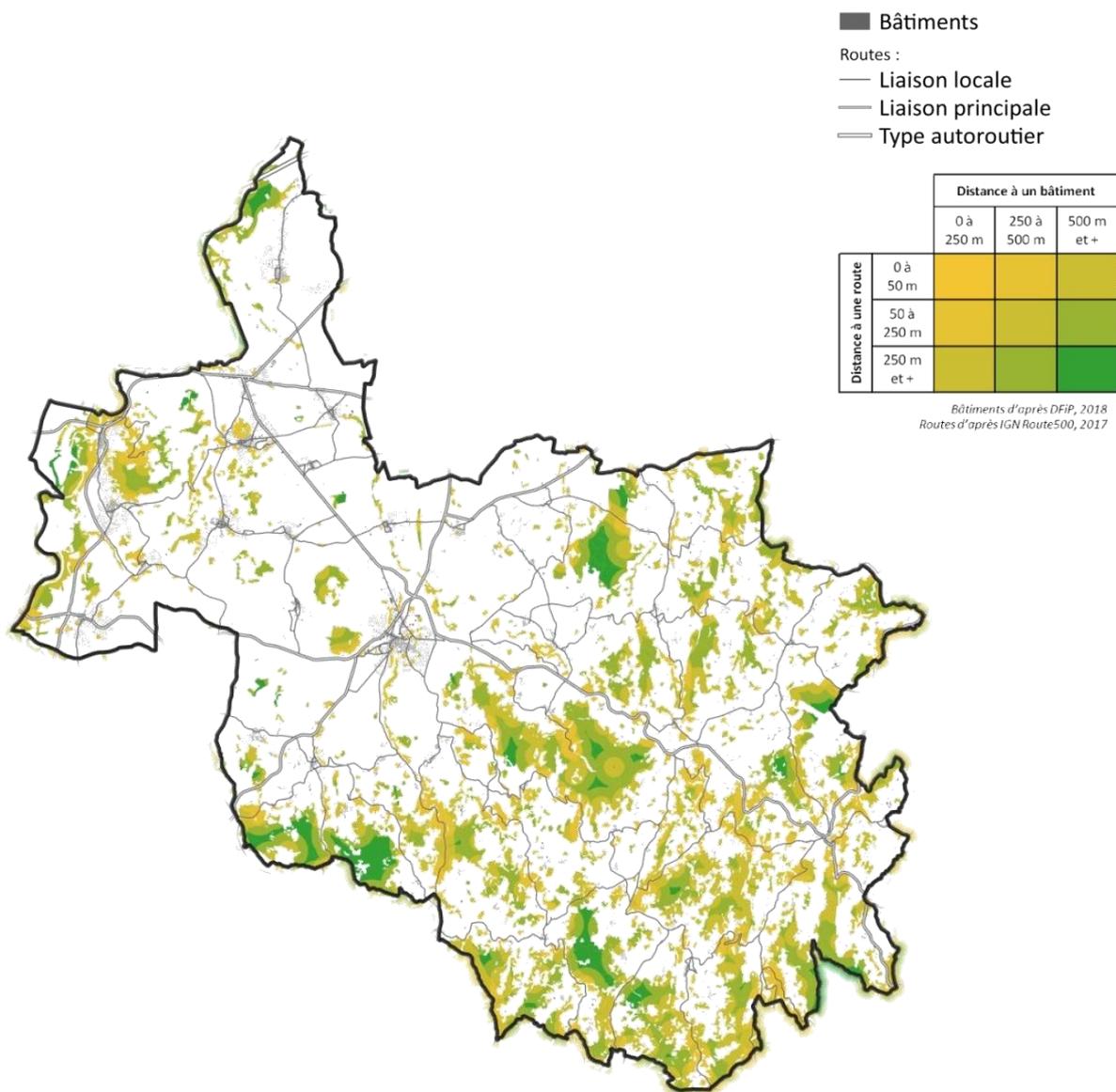
*Tableau : chaufferie au bois (Communes forestières, Aduhme, CD63, 2017)*

En 2011, un Plan d’approvisionnement territorial (PAT) avait été réalisé à l’échelle de deux pays du Puy-de-Dôme : Le Pays du Grand Clermont et le Pays d’Issoire Val d’Allier-Sud.

Il s’agit d’un outil de modélisation pour les toutes les forêts d’un territoire, permettant d’évaluer la ressource forestière disponible, les moyens et infrastructures nécessaires à sa mobilisation, le potentiel de développement du bois-énergie et enfin les coûts de mobilisation du bois-énergie.

Sur l’ensemble du secteur couvert, la ressource maximale en bois dont les caractéristiques le destinent à l’énergie ou à la trituration (pâte à papier, panneaux de particules...) a été estimée à 200 000 m<sup>3</sup>/an. C’est-à-dire l’équivalent de 163 000 tonnes par an de plaquettes forestières à 30 % d’humidité. Seulement 19 % de cette ressource étaient jugés facilement exploitables dans des conditions (topographie, distances aux pistes de débardage et routes à grumier...) économiquement rentable. Des investissements en desserte peuvent augmenter cette ressource en rendant accessible de nouvelles parcelles. Le PAT soulignait donc l’existence d’une ressource locale permettant de satisfaire la demande actuelle et à venir en bois-énergie.

### 6.3. Proximité et accessibilité de la forêt





**Association des Communes forestières du Puy-de-Dôme**

Référents : Mélanie DECHERF / Guillaume DAVID

Maison de la forêt et du Bois - Marmilhat

10 allée des Eaux et Forêts

63370 LEMDPES

04 73 83 64 67 - [puydedome@communesforestieres.org](mailto:puydedome@communesforestieres.org)

SIRET : 440 282 507 00019 – Association loi 1901 déclarée